

Des initiatives syndicales pour le climat et une transition juste

Par Marylise LÉON

Secrétaire Nationale CFDT Développement durable.

Depuis de nombreuses années, la CFDT développe une approche syndicale du Développement durable. Non pas une pale copie de doléances associatives ou émanant d'ONG, mais un projet syndical pour un nouveau modèle de développement, pour une économie écologique et équitable. Cette action globale et cohérente, la CFDT la mène dans le monde avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), et en Europe avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES). En France, la CFDT s'est mobilisée fortement pour construire un projet de loi de transition énergétique avec ses moyens propres et ses militants, mais surtout avec des partenariats inédits dans tous les domaines : associatif, économique, territorial, parlementaire et experts. Ce combat a été mené pour répondre à des défis français et européens et dans la perspective de contribuer à la réussite de la Conférence de Paris. En voici quelques illustrations.

Le monde du travail et le changement climatique, selon la CSI

La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) s'est réunie à Lima pour la COP20, alors que le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat des Nations Unies (GIEC) vient de publier les preuves les plus récentes de l'influence humaine sur le système climatique planétaire.

Les États ne peuvent se contenter de compter sans fin les victimes des phénomènes météorologiques extrêmes ou du changement lent de nos écosystèmes. Le coût en termes de vies, d'emplois et de moyens d'existence est bien trop élevé.

Avec la crise économique globale et le développement du chômage, nos dirigeants repoussent le moment d'une action forte sur le changement climatique. C'est une grave erreur ! Ils doivent s'engager et répondre au défi climatique tout en s'attaquant aux priorités sociales.

2015 : un accord juste, ambitieux et juridiquement contraignant

Un accord rénové est nécessaire en 2015. Il devra assurer la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES)

dans l'atmosphère et permettre de limiter l'augmentation des températures moyennes à 2°C.

Cet accord doit inclure des objectifs, des engagements et des actions dans un cadre soutenant les pays à faibles capacités dans le traitement des conséquences du changement climatique et des règles strictes, notamment pour rendre compte.

Un cadre rénové pour le Climat doit s'appuyer sur la science, être basé sur l'équité, avoir un effet réel sur l'environnement et garantir une large participation de tous les pays dans le respect de leurs responsabilités et de la différence dans leurs capacités respectives. Il devra clarifier les objectifs de réduction des émissions, l'adaptation, le soutien (financier, technologique et humain), l'engagement des pays en faveur d'une *transition juste* et l'instauration de règles communes.

Les syndicats revendiquent :

- un système global rendant possible la réduction de 85 % des GES d'ici à 2050,
- pour les pays développés, des objectifs plus ambitieux de réduction des émissions pour 2030 et dans la perspective des engagements pour 2050,
- des politiques publiques et des stratégies pour atténuer les effets Climat dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux,

- des dispositifs de protection sociale jouant un rôle fondamental pour la pérennisation des politiques d'adaptation,
- la mobilisation par les pays développés des financements nécessaires pour faire face aux conséquences du changement climatique et aider les pays en développement à muter vers des modèles à faible niveau d'émissions,
- une transition juste, en confirmant l'engagement pris à Durban en 2011 de « créer du travail décent et des emplois de qualité ». Un message fort doit être envoyé en la matière aux travailleurs.

La réduction des émissions de GES de 85 % d'ici à 2050 nécessitera des objectifs intermédiaires pour atteindre cet objectif, indépendamment des cycles politiques. Cela suppose un calendrier étalé sur plusieurs années (par exemple : en 2025, un chiffre précis ; en 2030, une fourchette resserrée ; en 2035, un niveau indicatif ; et en 2050, un but) et une revue périodique de la mise en œuvre des engagements et de la pertinence des efforts conjugués.

Il convient de développer des industries propres et de renforcer les compétences des travailleurs pour leur permettre d'accéder aux emplois nouvellement créés, en soutenant ceux-ci durant la phase de transition. À cet égard, il sera nécessaire de promouvoir des politiques publiques donnant une visibilité plus large et positive de l'action pour le climat, comme l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'intégration du coût climatique dans les appels d'offres, la gestion durable de l'eau et de la terre, ou encore la planification urbaine.

L'adaptation : Il est essentiel que tous les États s'engagent à documenter leurs efforts dans la conduite de politiques d'adaptation inclusives centrées sur les groupes vulnérables (femmes, travailleurs, populations rurales...) avec pour priorités la garantie : des revenus, de l'assurance chômage, de la protection infantile et de la maternité, des soins de santé et des retraites, y compris pour les personnes handicapées.

Le soutien (financement pour le climat, technologie et renforcement des compétences) : l'effectivité des plans pour atteindre un modèle bas carbone et résilient au climat suppose des financements dédiés et disponibles sur le long terme (des financements qui, comme promis, devront incomber pour l'essentiel aux pays développés).

Le « Fonds vert pour le climat » (FVC) peut jouer un rôle majeur dans le financement de l'adaptation et permettre de revoir à la hausse les investissements bas carbone. Il faut pour cela une solide gouvernance dans laquelle les parties prenantes de la société civile, dont les syndicats, pourront faire part de leurs propositions et remarques à toutes les étapes du processus décisionnel. L'accélération du transfert technologique est fondamentale pour faire avancer la transformation des économies. Les pays développés doivent rendre celui-ci possible et réel en tenant compte des contextes nationaux et des besoins en formation ainsi qu'en renforcement des compétences existantes.

Une transition juste qui doit comprendre :

- des investissements durables et la promotion du travail décent,

- la protection sociale,
- l'étude et l'anticipation des changements induits en termes d'emploi,
- la diversification économique au niveau local,
- le soutien au développement des compétences et à la formation professionnelle,
- des négociations tripartites et la consultation des syndicats,
- mais aussi, l'adoption d'objectifs d'atténuation limitant les impacts sociaux.

Le travail engagé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour préciser toutes ces composantes devrait alimenter les négociations Climat.

À ce jour, nous n'avons toujours pas de politiques Climat ambitieuses, ni de stratégies industrielles et sociales pour s'assurer de la participation des travailleurs à une économie bas carbone équitable et durable (pour s'en convaincre voir les blocages en matière d'abandon du charbon partout dans le monde).

La Confédération européenne des syndicats, le paquet Energie Climat 2030 et la COP21

Les mois qui viennent seront d'une importance cruciale pour la lutte contre les changements climatiques en Europe et dans le monde. Le Conseil européen a adopté fin octobre 2014 un cadre politique pour les années 2020-2030, et ce, notamment, dans la perspective de la Conférence de Paris de 2015. Cela confirme que l'Union européenne est le seul bloc politique du monde à se fixer un objectif commun de réduction des GES. Il s'agit de la seule bonne nouvelle de cet accord, qui n'est pas à la hauteur des enjeux.

Pas d'emploi ni de justice sociale sur une planète dévastée !

Le cinquième rapport du GIEC a en effet souligné l'aggravation de la situation. Réduire drastiquement les émissions globales de GES est un devoir de solidarité tant vis-à-vis des jeunes générations que vis-à-vis des populations les plus vulnérables.

Une société visant à une prospérité équitablement partagée ne peut s'épanouir dans un environnement dévasté. La protection de la planète est une condition préalable à la prospérité et à la justice sociale, et il est par conséquent urgent que les décisions politiques soient à la hauteur des défis ! Il ne saurait être question de prendre prétexte de la crise ou de la concurrence économique pour retarder ou affaiblir les politiques climatiques.

Les problèmes du chômage de masse et des inégalités croissantes en Europe ne seront pas résolus en sacrifiant l'ambition environnementale. Tous ces défis doivent être affrontés avec la même détermination. C'est pourquoi la Confédération Européenne des Syndicats (CES) soutient la revendication formulée par la Confédération Syndicale Internationale (CSI) d'une « transition juste » telle que développée plus haut. S'il n'y a pas d'emploi et de justice sociale sur une planète dévastée, il ne peut y avoir non plus de politique de transition environnementale sans une forte dimension sociale.

Pas d'Europe bas carbone sans accord international et pas d'accord international sans une Europe ambitieuse !

La COP21 organisée à Paris en 2015 doit finaliser un accord global ambitieux prévoyant que toutes les économies de la planète soient soumises à des objectifs contraignants comparables (mais non identiques) conformément au principe des responsabilités communes, mais différenciées.

L'adoption par l'Union européenne d'un cadre réglementaire pour la période 2020-2030 est une condition nécessaire à la conclusion d'un accord international à Paris en 2015, mais elle est aussi une urgence économique, sociale et politique, dans une Europe fragilisée par sa dépendance aux énergies importées.

Pour la CES, ce nouveau cadre aurait dû contribuer à renforcer l'« efficacité énergétique » et les « énergies renouvelables » et à assurer la sécurité énergétique, générant d'importants bénéfices environnementaux et constituant une opportunité de création d'emplois nombreux et ancrés localement. Mais le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Ainsi, les 40 % de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2030 par rapport à 1990 reviennent en fait à maintenir les émissions à leur niveau actuel ! Sur les énergies renouvelables, l'objectif de 27 % est insuffisant (32 %, dans la loi de transition énergétique en France), alors même que le secteur est en croissance et qu'il est potentiellement créateur d'emplois. Et que dire d'un objectif non contraignant de 27 % d'efficacité énergétique, alors que la Commission avait proposé 30 % ? En fait, lorsque l'on compare l'accord de 2008 pour la période 2010-2020 à celui conclu pour 2020-2030, il apparaît que l'UE réduit de moitié son effort.

Par ailleurs, le fonctionnement actuel du Système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) est inefficace, et appelle donc des réformes qui permettent :

- une réduction continue du nombre de quotas disponibles afin de donner un signal-prix qui oriente les investissements vers les technologies les moins émettrices,
- un soutien financier massif à l'innovation technologique bas carbone et une juste transition en Europe par le recyclage d'une part significative des revenus issus de la mise aux enchères des quotas d'émission vers un fonds européen dédié,
- un soutien spécifique aux secteurs intensifs en énergie qui sont effectivement soumis à un risque significatif de « fuite de carbone »,
- une priorité donnée aux deux secteurs non délocalisables que sont les transports et le bâtiment,
- la promotion d'une fiscalité incitative bas carbone en substitution aux vieux schémas affectant le travail ou l'investissement,
- une taxation spécifique du carbone dans les produits importés.

Tous ces défis sont à relever dans le cadre d'un véritable projet industriel européen associé à une politique énergétique ambitieuse et cohérente.

En France, la CFDT essaie de concrétiser localement ces ambitions mondiales et européennes

Dans le débat public et citoyen sur la transition énergétique, la CFDT a défendu une vision des questions sociales qui n'était pas seulement la résultante d'autres choix plus stratégiques sur les plans économique ou environnemental. Elle a revendiqué et obtenu la mise en place d'un groupe de travail national dédié à la question des emplois et des transitions professionnelles liés à la transition énergétique et écologique (le GT6, dont elle a assuré l'animation).

Les revendications sociales de la CFDT ont aussi porté sur des éléments importants de la vie quotidienne, comme la qualité des logements, des transports et, bien sûr, la précarité énergétique. Sur un plan plus sociétal, la CFDT a combattu pour la tenue d'une Conférence bancaire et financière pour la transition énergétique. Elle a réussi à relever ce défi avec l'aide de ses partenaires et du secrétariat général du débat. Les conclusions des travaux de cette Conférence sont encore attendues.

S'agissant des grands objectifs relatifs à la sobriété, à l'efficacité énergétique et à la diversification des modes de production, la CFDT a soutenu et obtenu des choix significatifs, qui sont en phase avec nos engagements internationaux et européens. La division par deux de notre consommation d'énergie finale en 2050 est une ardente obligation. Ce n'est ni une punition ni l'amorce d'une décroissance : il s'agit de produire et de consommer autrement - intelligence et innovation sont attendues. Mais pas seulement sur le plan technique ou scientifique : c'est notre organisation sociale et humaine qui est en cause ! L'économie circulaire, celle de la fonctionnalité ou de la coopération, toutes ces nouvelles approches peuvent nous rendre la vie meilleure, à moindre coût énergétique et sans gaspillage de ressources rares.

Dans le domaine du logement, la CFDT a posé des revendications relatives à la facilitation des opérations de rénovation thermique : diagnostic, conseil, qualité des prestations et financement. Ces demandes se trouvent en grande partie satisfaites dans le projet de loi en cours de finalisation : plateformes territoriales de l'efficacité énergétique, subventions, incitations fiscales, PTZ simplifié, tiers-financement... La CFDT a aussi soutenu et rendu effective l'obligation de travaux de rénovation thermique. Une obligation qui revêt une dimension sociale multiforme : faire baisser les factures d'énergie, gagner en confort et en hygiène (froid et humidité) et prévenir les risques domestiques (incendies, courts-circuits...).

Dans le domaine des transports et de la mobilité, la CFDT a d'abord questionné les besoins de mobilité. L'organisation du travail négociée, le télétravail ou le travail nomade sont des opportunités pour faire baisser les exigences de mobilité. Ensuite viennent, évidemment, les demandes de généralisation de transports collectifs adaptés, modulés et intelligents, qui supposent des solutions de proximité relevant non pas de la charité, mais d'un souci de service public - avec péréquation ! À ce jour, tout ou presque reste à faire, notamment la généralisation de Plans de Déplacement des Entreprises ou Administrations



Photo©Castelli / ANDIA

« La CFDT a aussi soutenu et rendu effective l'obligation de travaux de rénovation thermique ! Une obligation qui revêt une dimension sociale multiforme : faire baisser les factures d'énergie, gagner en confort et en hygiène (froid et humidité) et prévenir les risques domestiques (incendies, courts-circuits...). », isolation thermique par l'extérieur d'un immeuble avec des panneaux de laine de roche.

(PDE, PDIE ou PDA) dans lesquels tout le monde est gagnant en énergie, en sécurité, en présentéisme et en convivialité...

Pour le transport de marchandises, les demandes de la CFDT sont restées lettre morte : report modal, promotion du fluvial et du ferroviaire, logistique urbaine, nouveaux modes (câbles, dirigeables...) et nouvelles motorisations (gaz, hybride-air...). Quant aux options du tout électrique, elles sont irréalistes et dispendieuses.

Avec pour objectif la résorption de la précarité énergétique, la CFDT a plaidé pour la mise en place d'une aide financière inversement proportionnelle aux revenus du ménage et permettant aux personnes bénéficiaires de régler leurs factures d'énergie, de travaux de rénovation ou leurs frais de transport. L'option retenue des chèques-énergie va dans le bon sens, mais il faudra être attentif au niveau des aides pour apprécier la sortie ou non de cette précarité. Le fléchage d'une partie des certificats d'économie d'énergie vers cette priorité est aussi une disposition réclamée par la CFDT.

Le grand dossier porté par la CFDT a été et restera pour longtemps celui de l'emploi et des transitions professionnelles. Il ressort d'expériences locales menées en France (dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Île-de-France) et de réalisations concrétisées en Allemagne depuis plus de 15 ans, que des milliers d'emplois locaux sont créés ou préservés lorsque l'on s'engage avec volontarisme dans l'efficacité énergétique : moins d'énergie consommée suppose plus d'intelligence et de travail humain. Mais, pour la CFDT, le résultat en emplois ne peut être optimisé que si une ingénierie sociale très sophistiquée est dé-

ployée pour anticiper, accompagner et sécuriser les transitions ! La CFDT constate avec inquiétude que depuis les lois Grenelle presque aucune branche professionnelle n'a engagé d'études prospectives ou de négociations sur l'évolution des métiers, des fonctions ou des emplois impactés par les transitions énergétique et écologique. Le dossier le plus abouti à ce jour est celui conduit en Île-de-France, l'ECECLI (Évolution des Compétences et des Emplois impactés par le CLImat et le Grand Paris).

Deux axes sont à prendre en considération, l'un sectoriel et l'autre territorial. Dans les secteurs encadrés par un budget carbone, une négociation collective doit s'engager immédiatement pour préparer les évolutions des métiers, des qualifications et des formations nouvelles à déployer. Dans les territoires, lorsqu'un Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ou un Plan climat air énergie territorial (PCAET) est actualisé ou édicté, un volet « Emplois Compétences Formation » doit être construit localement afin d'anticiper et d'accompagner les évolutions induites des différentes activités. C'est à ces conditions que les transitions seront optimisées pour un optimum d'efficacité énergétique, mais aussi pour la création d'emplois utiles, nombreux et de qualité.

Conclusion

En cette fin d'année 2014, le syndicalisme a une grande priorité stratégique : contribuer fortement à la réussite de la Conférence de Paris, la COP21, et cela avec toute la société civile mobilisée à cette fin.